

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 766 portant approbation de rôles des contributions directes

n° 766

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
27 juillet 1950

Numéro JO  
n° 7 du 31/07/1950

Date du numéro  
31 juillet 1950

## VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies et les actes modificatifs subséquents: Vu l'arrêté n° 2182 du 27 décembre 1947 portant codification des dispositions réglementant en Côte française des Somalis les impôts directs et taxes assimilées, modifié par les arrêtes n° 1298 dn 28 décembre 1948, 241 du 23 février 1949 et 1349 du 30 décembre 1949,

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

Est approuvé et rendu exécutoire le rôle des contributions directes désigné ci-après : CERCLE DE DJIBOUTI (Rôle n° 6. Ex. 1950). (Cotisations établies par voie de matrices individuelles Mois de juin.) Bénéfices industriels et commerciaux..... 54.000 » Chiffre l'affaires..... 27.208 » Impôt général sur le revenu.....766.757 » Traitements et salaires.....79.295 » Contribution des patentes..... 36.667 » TOTAL..... 963.927 » Soit, la somme, de neuf cent soixante-trois mille neuf cent vingt-sept francs. .

### Art. 2

— Il est enjoint a tous les contribuables dénommés dans ledit rôle, leurs représentants ou ayants cause d'acquitter les sommes y contenues, à peine d'y être contraints par les voies de droit.

### Art. 3

— Le présent, arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, SADOUL.**